



AVIS DE RÈGLE

METTANT EN ŒUVRE PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA RÈGLE LOCALE 31-501 DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK - *EXIGENCES APPLICABLES A L'INSCRIPTION (RL 31-501)*

Le 13 mai 2008, le ministre de la Justice et Consommation a donné son consentement à l'établissement du Projet de modifications modifiant la règle ci-dessous, qui entre en vigueur le 1 juin 2008:

- Projet de modifications à la RL 31-501.